

15.11.2024



Vendredi 08 novembre 2024, 11h15

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA COMMISSION S'OPPOSE AU MAINTIEN DE LA PATROUILLE SUISSE À UNE COURTE MAJORITÉ

Par 6 voix contre 6 et 1 abstention, et avec la voix prépondérante de sa présidente, la Commission de la politique de sécurité du Conseil des États (CPS-E) recommande à son conseil de rejeter la motion 24.3720 Salzmann. Pour la majorité de la commission, l'état des finances fédérales et la situation mondiale actuelle en matière de sécurité sont autant d'éléments déterminants qui font que les coûts supplémentaires liés au maintien de l'avion de combat F-5 Tiger, utilisé pour la Patrouille Suisse, ne se justifient pas.

La majorité de la commission considère que les moyens alloués à l'armée doivent avant tout être engagés pour des investissements destinés à renforcer les capacités de défense de l'armée. Or, à ses yeux, le maintien du F-5 Tiger, devenu obsolète, en vue de l'utiliser exclusivement pour des vols de voltige de la Patrouille Suisse ne contribue que dans une faible mesure à ce renforcement. Elle relève par ailleurs que l'allocation des moyens nécessaires au maintien du F-5 Tiger se ferait au détriment d'autres investissements urgents déjà prévus de l'armée.

La minorité est d'avis que la Patrouille Suisse constitue une vitrine pour les forces aériennes suisses, qui revêt une grande valeur symbolique et renforce la volonté de se défendre. Pour elle, la patrouille jouit d'une renommée internationale, permet de démontrer le savoir-faire des pilotes et contribue ainsi de manière significative à la force de dissuasion du pays.

PHARMACIE DE L'ARMÉE

La commission a pris connaissance du rapport établi en réponse au postulat 21.3448 Rieder et a mené des discussions approfondies sur les futurs défis et tâches de la Pharmacie de l'armée.

Les membres de la commission ont visité cette dernière, hier matin, à Ittigen. Le chef de la

1 sur 2 15.11.24, 16:25

Pharmacie de l'armée leur a présenté les tâches de la pharmacie ainsi que l'ensemble du processus de production et de distribution de médicaments lors d'une visite guidée.

CONSULTATION CONCERNANT L'ORGANISATION DE CRISE DE LA CONFÉDÉRATION

À sa demande, la CPS-E a été consultée concernant le projet d'ordonnance sur l'organisation de crise de l'administration fédérale, qui avait été mis en consultation entre mi-mai et début septembre. Elle a discuté de points fondamentaux relatifs au positionnement de cette organisation de crise par rapport aux structures existantes en matière de gestion des situations de crise. La commission soumettra ses propositions au Conseil fédéral par courrier.

Enfin, la CPS-E a été informée de la situation actuelle au Proche-Orient et de l'évolution de la guerre en Ukraine.

AUTEUR



CPS-E Commissions de la politique de sécurité Secrétariat
CH-3003 Berne
www.parlament.ch
sik.cps@parl.admin.ch

RENSEIGNEMENTS



Andrea Gmür-Schönenberger Présidente de la commission

Tél.: 079 375 40 32

Lukas Stucki Secrétariat de la commission

Tél.: 058 322 93 46

2 sur 2 15.11.24, 16:25